



Ecole  
Notre Dame de Joie  
6 rue du Chêne  
56300 Pontivy  
Tél : 02 97 25 32 06  
Mobile : 06 67 19 32 06  
www.ecolendjpontivy.fr



# CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2015 - 2016

## LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Ce projet est établi par l'équipe éducative de l'école et a pour but d'orienter l'esprit de notre travail. Il est ce que nous visons dans notre action d'éducation auprès des enfants qui nous sont confiés et ce pour quoi nous travaillons. Si la mise en œuvre de ce projet nous demande une attention quotidienne, elle nécessite également votre appui et votre investissement afin qu'il prenne tout son sens pour les enfants.

Il se décline en plusieurs parties :

### LE PROJET EDUCATIF

Cette partie du projet d'établissement en constitue ses racines. Voici ce qu'elle vise :

#### **Permettre à chaque élève d'apprendre :**

- En diversifiant les méthodes de travail
- En innovant en permanence
- En lui apprenant à apprendre
- En le mettant en confiance
- En l'encourageant et en le valorisant
- En lui donnant tous les moyens d'acquérir les compétences de fin de cycle
- En optimisant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

#### **Permettre à l'enfant de grandir et de s'épanouir :**

- En l'aidant à développer tous ses talents
- En développant chez lui la motivation
- En lui proposant une ouverture à des cultures différentes et aux faits de société
- En privilégiant la pédagogie par projets (création d'une comédie musicale)
- En favorisant le bien-être et le bien-vivre à l'école

#### **Apprendre à l'enfant à vivre en société**

- En le responsabilisant au sein de l'école

- En lui faisant prendre conscience de ses comportements pour qu'il développe un esprit de respect et de tolérance
- En lui permettant de comprendre, d'accepter et de vivre les règles
- En inscrivant l'école dans son territoire (PEDT)

## **LE PROJET PASTORAL**

La 1<sup>e</sup> branche de notre projet d'établissement tourne autour du projet pastoral. Nous sommes Enseignement Catholique, et de ce fait, nous nous différencions de l'enseignement public par notre caractère propre.

Il s'agit pour nous d'aider chaque élève à mieux connaître Jésus Christ :

- Par des temps d'éveil à la foi et de catéchèse
- Par des propositions de célébrations et de temps forts
- Par des références à l'Évangile dans le vécu du quotidien
- Par une étroite collaboration avec la Paroisse de Pontivy et les écoles du réseau

Depuis 4 ans déjà, les élèves de cycle 3 utilisent les référentiels « Anne et Léo » et « Nathaniel » pour enrichir leur culture chrétienne et pour éveiller leur foi. A partir de cette année, les CP-CE1 bénéficieront également d'un outil pour les accompagner : « Les aventures de Zou ».

## **LE PROJET PEDAGOGIQUE**

La 2<sup>e</sup> branche lie toutes les classes autour d'un même objectif pédagogique sur 1 à 3 ans. Cet objectif est fixé par l'équipe d'enseignantes et sera pendant quelques temps, particulièrement construit autour de la réforme des rythmes scolaires.

Et pour les prochaines années nous avons ainsi choisi de privilégier trois axes :

- Le système d'évaluation
- L'Anglais
- Le bien-être

Pour atteindre ces deux objectifs, des outils et des aménagements ont été privilégiés par l'équipe :

- Suppression des notes
- Séances d'anglais institutionnalisées à partir de la GS, grâce à la méthode « I love English School ».
- Ritualisation de « Pauses bien-être » au cours des journées.

Bien que nos axes aient changé, nous ne négligeons pas pour autant ceux des années précédentes.

## **LE PROJET IMMOBILIER**

La 3<sup>e</sup> branche, spécifique à Notre Dame de Joie, s'articule autour de l'embellissement, l'entretien et la réfection de notre établissement. Celui-ci existe depuis 1937, année où le Père Guillon a décidé de fonder notre école. C'est donc un établissement ancien qui nécessite une attention de tous les instants pour assurer la sécurité et le confort des élèves. Alors sur plusieurs années,

différents menus travaux seront opérés (peinture des classes, réfections des planchers, changement des ouvertures, sécurisation de l'escalier et des couloirs, réfection du local chaufferie...).

Cet été, nous avons renforcé l'isolation du toit, nettoyer le plancher chauffant des maternelles et peint le hall d'entrée de l'extension.

## **LE PROJET DE VIE COLLECTIVE**

C'est la dernière branche du projet d'établissement. C'est aussi une branche indispensable à l'harmonie de la vie en collectivité : il s'agit de notre règlement intérieur (cf. annexe).

## **L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

L'école accueille cette année 120 élèves répartis sur 5 classes :

### **Les enseignantes :**

Fabienne RIBEIRO	TPS et PS
Sabrina COLLIN	MS-GS
Matthieu BARON	CP-CE1
Gwenola CHARLET	CE1-CE2
Anne-Laure LE MOUËLLIC	CM1-CM2
Patricia PASQUIOU	CM1-CM2 le jeudi/mardi
Bénédicte ABGRALL	Poste d'adaptation

La directrice est en décharge le jeudi toute la journée du 1 septembre au 1<sup>e</sup> février et le mardi toute la journée du 1<sup>e</sup> février au 1<sup>e</sup> juillet.

### **Le poste d'adaptation :**

Les écoles privées des réseaux de Pontivy et de Cléguérec bénéficient d'un poste d'adaptation. L'enseignante en charge de ce poste intervient à Notre Dame de Joie à raison de deux interventions par semaine. L'objectif de ce poste est :

- de répondre aux besoins spécifiques des enfants de cycle 2 (GS - CP - CE1) afin de concevoir et d'organiser les interventions nécessaires avant que les difficultés ne s'accroissent.
- d'apporter une aide aux enfants.
- d'aider l'enseignante à mettre en place une pédagogie de soutien.
- de rencontrer les parents.
- de proposer des aides extérieures (CMPP, orthophoniste, psychologue...) et de faire le lien avec ces aides.

### **Le personnel non-enseignant :**

Pascale FORTIN :	Garderie, service de cantine et ménage
Marylin LE GUELVOUT :	Aide maternelle en classe de GS et agent de service
Gisèle MAHEO :	Aide maternelle en classe de TPS/PS
Anne-Marie LE PEN :	AVS en CE1 et CE2

## LA VIE ASSOCIATIVE

Des associations gèrent et animent et prennent certaines décisions quant à la vie de l'école.

**L'OGEC** (Organisme de Gestion des Ecoles Catholique) gère l'école dans ses services et dans l'entretien des locaux et du mobilier, s'occupe de la comptabilité et est l'employeur du personnel non enseignant de l'établissement.

L'OGEC La Trinité est commun aux trois écoles primaires de Pontivy.

Pour plus d'informations, contacter avec Laurent Cavard (président - école Le Château).

**L'APEL** (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) anime la vie de l'école et organise des manifestations pour financer les sorties scolaires et l'achat de matériel éducatif (ex : les abonnements à des revues jeunesse, les jeux de cours, les cadeaux de Noël des classes...)

Pour plus d'informations, contacter avec Pauline Debacker (présidente).

**L'AEP** (Association d'Education Populaire) est l'association des propriétaires. Elle gère les baux, les locaux et le loyer demandé à l'OGEC.

Pour plus d'informations, contacter avec Alain Prié (président).

**Ces associations fonctionnent sur le principe du bénévolat et nous leur en sommes reconnaissants. Toute famille désirant leur prêter main forte est la bienvenue.**

**Vous serez invités à leurs assemblées générales dont les dates vous seront communiquées ultérieurement.**

## LA CATÉCHÈSE

Cette école est une école catholique. Un éveil à la foi est proposé dès la maternelle.

En primaire, des cours de catéchèse, en lien avec la paroisse, sont dispensés sur le temps scolaire à raison d'une heure par semaine dans chaque classe. Des temps sont aussi réservés à la prière. La catéchèse est un moment privilégiée pour l'enfant et est particulièrement apprécié.

De plus, en lien avec la paroisse de Pontivy, les enfants sont invités à des célébrations au cours de l'année.

La catéchèse familiale est proposée aux enfants de CE1. Se renseigner auprès de la paroisse.

Les parents aidés par le responsable de secteur, accompagnent leur enfant, 4 à 5 rencontres sont généralement prévues dans l'année.

La première communion s'effectue habituellement en CE2.

N° de téléphone de la paroisse de Pontivy : 02 97 25 02 53

## **LES INSCRIPTIONS ET LES RENTREES DES ELEVES**

- **Les inscriptions :**

Elles peuvent se faire toute l'année.

Un enfant peut-être inscrit dans la limite des places disponibles s'il a atteint l'âge de deux ans à la date de sa rentrée scolaire et s'il est propre (c'est-à-dire, ne plus porter de couches).

- **Les rentrées des nouveaux élèves en cours d'année :**

La rentrée des élèves en classe élémentaire se fait au moment de son inscription. Malgré tout, il est préférable de privilégier un retour de vacances, afin que l'enseignante puisse préparer au mieux son accueil.

Pour les élèves de maternelle, pour des raisons pratiques inhérentes à la vie en collectivité, 3 rentrées\* sont programmées : le mardi 1 septembre 2015, le lundi 4 janvier 2016 ou le lundi 18 avril 2015.

Dans ce cas, en considérant que l'enfant vit sa première scolarisation, il vous sera demandé de souscrire à notre assurance ou de nous présenter une attestation d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

La scolarité ne sera due qu'à compter du premier jour d'école de votre enfant.

*\*Si, pour des raisons qui vous sont propres, vous souhaitez scolariser votre enfant en dehors de ces dates, la scolarité vous sera alors facturée à partir du premier jour du trimestre, en journées complètes.*

## **LES SERVICES, LES TARIFS**

### **RETRIBUTION FINANCIÈRE DES FAMILLES :**

Rétribution : 56€ par trimestre + 15€ de forfait-projets

Assurance : 6,50€

Séjour scolaire CM : 260€ (possibilité de mener des actions pour réduire ce prix, voir avec l'APEL)

*Attention, les sorties et séjours, étant pleinement inscrits dans le projet éducatif et pédagogique, sont obligatoires. De ce fait, si pour des raisons qui vous sont propres, votre enfant n'y participe pas, cela sera considéré comme de l'absentéisme et cela vous sera facturé. Aucun accueil ne sera assuré à l'école.*

**10% de remise sur la rétribution par enfant sont attribués aux familles ayant 3 enfants scolarisés à Pontivy dans l'enseignement catholique, 20% pour 4 enfants...**

**A savoir :**

- *tout trimestre\* commencé est dû intégralement.*
- *pour un enfant ne venant pas l'après-midi ou ne venant qu'1 jour sur 2, la moitié de la scolarité sera facturée.*
- *pour un enfant venant 3 jours sur 4, la scolarité entière sera facturée.*
- *la scolarité n'est facturée qu'au premier jour d'école des enfants changeant d'établissement en cours d'année, et/ou à compter de la rentrée choisie parmi 3 propositions\*\* pour les élèves de maternelle scolarisés pour la 1<sup>e</sup> fois.*

*\*1<sup>e</sup> trimestre = septembre, octobre, novembre et décembre ;*

*2<sup>e</sup> trimestre = janvier, février et mars ; 3<sup>e</sup> trimestre = avril, mai et juin.*

*\*\*le mardi 1 septembre, le lundi 4 janvier ou le lundi 18 avril.*

Plusieurs choix s'offrent à vous pour le règlement des rétributions :

- par prélèvement mensuel.
- Par règlement en une seule fois, pour le 1 décembre 2015.
- Par règlement trimestriel à réception de la facture de scolarité.

Les factures de scolarité vous seront données chaque trimestre (quelque soit le choix de paiement). Les chèques sont à libeller à l'ordre de « OGE LA TRINITE ». **Attention nous ne fournissons pas de duplicata.**

N'hésitez pas à prendre contact avec la secrétaire Annick Sibéril au 02 97 27 99 64 (école Le Château) pour tout renseignement sur les facturations.

## **ASSURANCE SCOLAIRE**

Notre établissement a souscrit à la formule globale assurance de la Mutuelle Saint - Christophe.

Cette assurance couvre votre enfant lors des activités sportives, sorties pédagogiques, classes transplantées et hors temps scolaire. Elle ne fait pas double emploi avec d'autres contrats.

Nous pouvons sur demande vous délivrer des attestations pour les clubs de sport.

## **GARDERIE**

Un service de garderie fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7H30 à 8H15 le matin et de 16H45 à 19h le soir.

**Aucun enfant ne sera admis seul sur la cour avant 8h15, heure à partir de laquelle un adulte y est présent.**

Tout enfant présent sur la cour au-delà de 16H45 sera placé en garderie et ce temps excédentaire sera facturé aux parents.

<b>Tarifs :</b>	7H30 - 8H15	forfait de 0,475 € par <u>quart d'heure</u>
commencé		
	16H45 - 17H	0,75 € (goûter compris)
	à partir de 17H	0,95 € par <u>demi-heure</u> commencée.
	De 12h à 12h30	0,95€

Les factures de garderie vous seront données tous les deux mois. **Attention, celles-ci n'indiquent pas le détail des présences.**

Pour les familles de 3 enfants dans l'école, l'heure de garderie sera facturée 1,70 € au lieu de 1,90 €

## CANTINE

La cantine est un service proposé par l'école, et non un dû pour les familles.

Les enfants y sont acceptés dans la mesure où ils respectent les conditions de discipline et de respect des personnes (camarades et personnel).

1 <sup>er</sup> service :	11H45 - 12H30	pour les maternelles et les CP
2 <sup>e</sup> service :	12H30 - 13H15	pour les CE et les CM

Les repas sont livrés à l'école en liaison froide par la société "Sodexo".

La réservation définitive se fera de la même manière que les années passées, à savoir la veille avant 11h00. (Pour les modalités, cf. règlement).

**Attention** : si votre enfant a été absent, pensez à le réinscrire à la cantine la veille avant 11h00 afin que nous prévoyions son repas lors de son retour.

D'autre part, **tout repas que vous aurez commandé définitivement la veille vous sera facturé (sauf maladie).**

Les cartes de cantine sont à régler à l'avance. Elles restent à l'école et sont tamponnées à chaque repas pris. Cela dit, en fonction de votre quotient familial, vous pouvez vous faire rembourser d'un montant non-négligeable à la fin de chaque trimestre (démarches en mairie). **Attention, nous ne fournissons pas de factures pour les repas : lorsque les cartes sont pleines, nous vous les rendons en guise de justificatif.**

<b>Tarifs:</b>	maternelle et primaire	: 3,45 € le repas
	familles de 3 enfants et plus	: 3,25 € le repas

Tout enfant qui, par son comportement, perturbera le bon déroulement de ces services (cantine, garderie) pourra en être exclu temporairement ou définitivement.

# LES VACANCES SCOLAIRES *(sous réserve de changements)*

PRERENTRÉE

pour les nouveaux élèves de TPS-PS-MS : Lundi 31 août de 18h à 19h

RENTRÉE : Mardi 1 septembre à 8h30

VACANCES	DU ...	AU ...
TOUSSAINT	vendredi 16 octobre après la classe	Lundi 2 novembre au matin
NOËL	vendredi 18 décembre après la classe	Lundi 4 janvier au matin
HIVER	vendredi 5 février après la classe	lundi 22 février au matin
PRINTEMPS	vendredi 1 avril après la classe	lundi 18 avril au matin
PONT DE L'ASCENSION	Mercredi 4 mai après la classe	lundi 9 mai au matin
VACANCES D'ÉTÉ	Vendredi 1 juillet après la classe	

+ 3 jours fériés : le mercredi 11 novembre (armistice), lundi 28 mars (Pâques) et lundi 16 mai (Pentecôte).

**Attention : pour pouvoir finir le vendredi 1 juillet au lieu du mardi 5 juillet, deux mercredis seront complets : le 30 mars et le 4 mai. D'autre part, le vendredi 4 décembre (jour des Assises de l'enseignement catholique), les enfants auront une journée de classe normale.**

L'équipe pédagogique œuvre pour la bonne réussite de vos enfants.  
Merci de votre confiance ; n'hésitez pas à nous rencontrer en cas de besoin.

**Bienvenue aux nouvelles familles et bonne année scolaire à tous.**

L'équipe éducative.